

Bordeaux, le 15 novembre 2022

Entre deux scrutins, pas de pause pour la CGT de Bordeaux Métropole et ses représentants

Administratifs ou techniques, il ne doit y avoir aucune différence !

Comme après chaque proclamation des résultats, les représentants CGT de Bordeaux Métropole continuent à travailler. **Être à l'écoute des agents, que ce soit dans les bureaux ou sur le terrain, le seul choix qui s'impose à la CGT, c'est vous tous !**

Ces quatre dernières années, nous n'avons eu de cesse de remonter auprès des élus et l'Administration les revendications et les dysfonctionnements.

Pendant ce temps, plus de 8 protocoles d'accords ont été signés par notre organisation syndicale :

Maintien de la rémunération, cycles de travail, recrutements, prime COVID, badgeage, augmentation RIFSEEP (IFSE), organisation du travail, groupes de travail pour les procédures de reclassements, groupes de travail pour la reprise en régie du nettoyage des locaux, les EPI, les astreintes, NBI, mal-être au travail, discrimination et harcèlement, le droit syndical...

Autant de thèmes sur lesquels nous avons négocié et qui seront toujours à l'ordre du jour pour les années à venir.

Ne serait-ce que sur le mal-être au travail, un grand chantier s'est ouvert depuis des mois déjà et nous avons le devoir de ne pas faiblir ni faillir dans nos actions ! Trop de mal a déjà été fait.

Que dire aussi pour les oublié-e-s administratif-ve-s catégorie C avec des missions de catégorie B ? Dépassement des heures, métiers non reconnus, de plus en plus d'agents à gérer (RH), fiches de postes à rallonge....

Nous devons faire front ensemble pour faire évoluer les conditions de travail et mettre à mal tout ce qui est entrepris pour que vous tous agents, quel que soit votre grade, votre catégorie, puissiez enfin travailler dans des conditions normales et saines.

« On ne construit rien sur des regrets, en revanche on bâtit sur des résolutions »

Bâtissons ensemble !

[Visitez notre page INTRANET](#)

Envie de faire changer les choses ?

SYNDIQUEZ-VOUS !



Visitez notre
page spéciale
élections
professionnelles